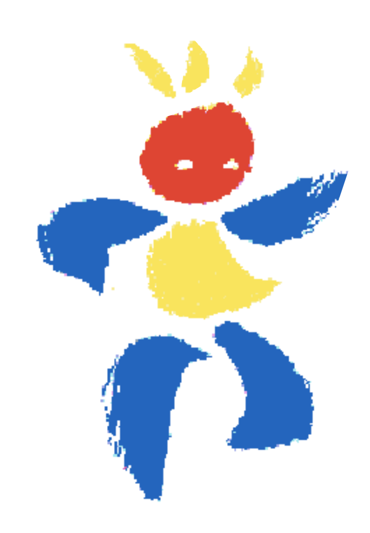
ENSEMBLE

Éducation Nationale ISSN 1244.0701 N° 230 ❐ février 2012

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNU*IPP* 48 - Espace jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Émail: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 -

Carte scolaire 2012



❐ *Alarme sociale* SNUipp-FSU déposée le 9 janvier et préavis de grève du 30 janvier au 10 février.

❐ Réunion et *Appel pour la défense de l'école publique en Lozère* lancé le mercredi 18 janvier.

❐ Négociation préalable à l'Inspection académique, le vendredi 20 janvier.

❐ Réunion du CTSD "écoles" à l'Inspection académique à Mende, le lundi 30 janvier.

❐ Grève et manifestation à Paris le mardi 31 janvier.

❐ Assemblée Générale à Mende le mardi 31 janvier 10 h 30 ouverte à tous les personnels enseignants mais aussi aux partenaires et amis de l'école.

❐ **CDEN "alternatif" public Mende mercredi 1er février 14 h 30, place Urbain V.**

Bilan de santé de la 6e année
(Voir en page 7)

Permutations des personnels (groupe de travail sur les barèmes) Jeudi 2 février
(voir en page 6)

SOMMAIRE

Conférence – débat

Organisée par l' OLL

Observatoire de la laïcité de Lozère

Eddy KHALDI

La République contre son école

dans le cadre du débat sur la
Carte scolaire 2012 en Lozère.

Samedi 4 février 2012

à 9h 30

Immeuble Le Torrent - 4e étage

Avenue du Père Coudrin à MENDE

entrée libre et gratuite





























Membres fondateurs de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) : Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France, Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, Mutuelle Assurance de l'Education (MAE), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Éditorial

Le spleen de l'administration
ou "*Après moi le déluge….*"

En Lozère en septembre 2012, sur les 185 communes,
112 n'auraient plus d'école publique sur leur territoire !
60,5 % des communes lozériennes privées d'école.

Formation des enseignants, école maternelle, remplacement,
direction d'école, enfants en situation de handicap,
établissements spécialisés, associations complémentaires,
enseignement des langues, ruralité… tout y passe.
On cherche, on gratte, on fouille, on resserre, on pressure...
Où peut-on réduire, fermer, supprimer, casser…
"économiser" le grand mot est lâché.
En provoquant le moins de remous possible
pour protéger le calife et son retour sur le trône.
S'agit qu'on tienne jusqu'au joli mois de mai,
après advienne que pourra…

Les Cévenols, les Mendois, on a essayé mais ça bouge,
ça manifeste, ça improvise… c'est dangereux.
On va plutôt aller "taper" dans la Margeride à l'est et à l'ouest,
ils sont moins nombreux, plus dociles, moins solidaires (?)
et sur les classes et établissements spécialisés, les CLAD, CLIN,
BLING-BLING personne n'y verra rien
et sur les établissements "BLANG-BLANG",
on flingue avec l'aval des gestionnaires privés ou simili,
les parents, souvent non organisés en associations
mais aussi trop pris par leurs soucis au quotidien ….

Les responsables des services publics et leurs personnels
doivent-ils consacrer autant de temps - réflexions, déplacements,
rencontres, conciliabules - à cette entreprise de démolition
dite RGPP*, plutôt qu'à la promotion et à l'amélioration
des services publics dont ils ont la charge ?

Jusqu'à quand allons-nous les laisser faire ???

Mende, le 31 janvier 2012.

*Rendre Gorge au Petit Peuple

Coup de déprime sur les salaires

Conséquence de la loi de 2010 sur les retraites et d'un nouveau mode de calcul de la CSG et de la CRDS, le salaire net des enseignants des écoles sera inférieur en janvier à ce qu'il était le mois dernier.

Dans la case "*net à payer*", en bas à droite du bulletin de paie des enseignants des écoles, la somme indiquée pour janvier 2012 sera inférieure de 0.44% à celle de décembre dernier. Une nouvelle baisse du salaire net donc, après celle déjà enregistrée en janvier 2011.

En effet, conséquence de la loi de 2010 sur les retraites, la cotisation au titre des pensions passe ce mois-ci de 8,12 % à 8,39 % du traitement brut.

❒ L'assiette prise en compte pour le calcul de la CSG et de la CRDS passe quant à elle de 97% à 98.25 % de ce même traitement brut, plan de rigueur budgétaire oblige.

S'il est vrai que la timide revalorisation des enseignants en début de carrière les préservera d'une baisse nette de leur rémunération à partir de février, pour le plus grand nombre c'est une nouvelle baisse du pouvoir d'achat qui est à l'ordre du jour.
La communication du ministère de l'Éducation nationale comme celle du Président de la République ont beau jeu de se féliciter d'une politique qui "*permet de pratiquer une revalorisation sans précédent*" les faits sont têtus, et les tableaux publiés sur ***http://48.snuipp.fr*** précisent échelon par échelon ce que chacun aura perdu en cette fin janvier.

Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence que des discussions s'ouvrent dans la Fonction publique pour le pouvoir d'achat des enseignants. Dans l'Éducation nationale, les déroulements de carrière doivent aussi être améliorés notamment pour les enseignants du primaire.

Échelon par échelon, le détail des pertes : *http://48.snuipp.fr*

Carte scolaire

Mesures annoncées par l'IA

Postes dits "Hors Classes" par l'administration			
FERMETURES		**OUVERTURES**	
- TRZIL Mende	0,5	- Décharge Maître Formateur **	0,25
- Classe Nature Bec de Jeu (FOL)	1		
- Direction - ITEP Maria Vincent	1		
TOTAL FERMETURES	**2,5**	**TOTAL OUVERTURES**	**0,25**
Postes Classes dites "Ordinaires"			
FERMETURES		**OUVERTURES**	
- École Paulhac en Margeride	1	- St Etienne Vallée Française (2 à 3 cl) mesure de rentrée	1
- École Les Monts Verts (Le Bacon)	1	- Mende Fontanilles Élémentaire (2 à 3 cl) mesure de rentrée	1
- Chambon le Château (de 4 à 3 cl)	1	- Décharge de Direction Langogne Élémentaire	0,25
- Décharge de Direction Langogne Élémentaire	0,5	- Décharge de Direction Langogne Élémentaire (à titre exceptionnel)*	0,25
- Décharge de Direction Florac Élémentaire (de 10 à 9 cl)	0,25		
- Itinérant Langue Vivante Mende Élémentaire (GS Jean Bonijol)	0,5		
TOTAL FERMETURES	**4,25**	**TOTAL OUVERTURES**	**2,5**
Postes Enseignement Spécialisé			
FERMETURES		**OUVERTURES**	
- Langogne Elémentaire - CLIN	0,5	- Chambon le Château - CLIN	1
- Florac Elémentaire - CLAD	1	- CEM Montrodat - coordonnateur pédagogique	0,5
- Chargé de classe unique spécialisé IME Les Sapins Marvejols	1	- CEM Montrodat accompagnement projet (à titre exceptionnel)*	0,5
- Adjoint spécialisé - IME Les Sapins	0,5	- IME / IMPRO MAD Le Clos du Nid	0,5
- Adjoint Spécialisé - IMPRO Le Galion	0,5		
- Direction spécialisée CEM Montrodat	1		
- Décharge de Direction spécialisée CEM Montrodat	1		
- Adjoint Spécialisé CEM Montrodat	1		
TOTAL FERMETURES	**6,5**	**TOTAL OUVERTURES**	**2,5**
TOTAL TABLEAU FERMETURES	**13,25**	***TOTALTABLEAU OUVERTURES***	**5,25**

* Mesure qui prendra effet à la R 2013.
** Mesure exceptionnelle pour pallier les besoins en suivi de stagiaires et de masters 1.

Mode d'emploi d'un tour de passe-passe

La lecture du tableau fourni par l'administration n'est certes pas aisée. On aurait voulu pratiquer un enfumage général, on ne s'y serait pas pris autrement.

En clair : on supprimerait le poste de Bec de Jeu malgré son rôle essentiel pour l'Éducation nationale en Lozère. On passerait le poste de Direction de l'ITEP Maria Vincent de l'Éducation nationale à la Santé malgré l'historique de cet établissement lié à l'École publique.
On fermerait trois classes rurales dont deux écoles communales.
Après les 48 suppressions d'EVS, on pénaliserait encore la direction d'école.
Remplacement et langues vivantes contribueront à la saignée, mais c'est surtout les établissements spécialisés qui paieront la moitié de l'ardoise en postes (avec au passage un cadeau au privé).
De plus, la perte de directions réduit d'autant les promotions grand-choix hors barème et pénalise l'avancement de tous les enseignants de Lozère : il n'y a pas de petit profit pour ce pouvoir et ses serviteurs...

Déclaration de la FSU au CTSD du 30 janvier

La Lozère a enregistré l'an dernier une baisse d'une centaine d'emplois dans l'Éducation nationale, ce qui est l'équivalent de la perte d'une très grosse entreprise pour un département comme le nôtre.

Le bilan de la rentrée 2011 a démontré les erreurs de gestion des moyens en Lozère. Les classes fermées en 2010 à St Etienne Vallée Française et en juin 2011 à Fontanilles ont été réouvertes en septembre 2011. La FSU s'en réjouit mais dénonce les conséquences de ces effets de yo-yo sur la stabilité des équipes, sur la confiance des parents et des élus., et la ponction sur le potentiel de remplacement. On peut aussi souligner la situation de l'école de Chabrits qui a connu la même mésaventure que Fontanilles et a besoin aujourd'hui d'une 4e classe. Au Chastel-Nouvel aussi, les effectifs n'ont cessé de croître depuis la fermeture de la 4e classe. Nous ne pouvons pas non plus, ne pas évoquer les 6 postes non pourvus en septembre.

Cette année, dans le premier degré, 8 emplois seraient prélevés auxquels s'ajouteraient la suppression de 12 emplois de vie scolaire affectés à l'aide à la direction..

En Lozère en septembre 2012, sur les 185 communes, 112 n'auraient plus d'école publique sur leur territoire ! 60,5 % des communes lozériennes seraient privées d'école communale. Ce sont deux classes uniques qui sont menacées malgré des effectifs (9 élèves) qui devraient permettre de les maintenir ! Mais en dépit des déclarations du Président de la République à la Canourgue en juin dernier et pour répondre à l'obligation de rendre 8 emplois dans le premier degré, l'administration a fait des choix : transférer les charges sur les collectivités locales, mettre les enfants sur les routes avec les risques que cela comporte, accroître le désert scolaire au détriment de l'économie lozérienne.

La suppression annoncée du poste d'enseignant de Bec de Jeu constitue
Suite page suivante

Carte scolaire

Au CTSD du lundi 30, les délégués du personnel unanimes ont voté

- ❒ **CONTRE** toutes les propositions de fermetures
- ❒ **CONTRE** les propositions d'ouvertures dans les établissements spécialisés qui entérineraient la transformation des postes et le passage au privé.
- ❒ **CONTRE** le 0,25 de décharge maître formateur qui est induite par une réforme de la formation initiale que les syndicats dénoncent.
- ❒ **POUR** la pérennisation des postes de Mende Fontanilles et Saint Etienne Vallée Française.
- ❒ **POUR** la CLIN à Chambon le Château.

Appel pour la défense de l'école publique en Lozère

Le budget 2012 de l'Éducation nationale prévoit 14 280 suppressions d'emplois qui porteraient à plus de 80 000 les pertes depuis 2007. L'Académie de Montpellier se voit retirer 275 postes malgré une hausse importante des effectifs scolarisés (+ 2 969 élèves).

La Lozère, qui a perdu près de 75 emplois à la dernière rentrée (48 postes d'aides à la direction d'école, une quinzaine de postes d'enseignants des écoles retirés ou non pourvus, une dizaine, au moins, dans le second degré et 1,5 pour les personnels administratifs) se verrait à nouveau condamnée à payer l'insuffisance des moyens budgétaires nationaux par la disparition, a minima, de 8 emplois dans le premier degré.

Les signataires exigent pour l'enseignement du premier degré :

- ❒ Le maintien des moyens actuels et la création définitive des classes provisoires implantées à la rentrée (Mende Fontanilles et Saint Etienne Vallée Française)
- ❒ La prise en compte des besoins pour une maternelle rurale de qualité, pour un fonctionnement satisfaisant du remplacement et pour que les RASED puissent remplir pleinement leurs missions.
- ❒ La création de postes d'aide à la direction d'école avec des emplois qui ne soient pas basés sur des contrats de travail précaires.
- ❒ Les moyens pour une formation des maîtres initiale et continue de qualité
- ❒ Le maintien et le développement des emplois affectés aux associations complémentaires (centres de classes de découvertes, établissements spécialisés…)
- ❒ Le maintien du poste créé à plein temps en 1984, à la Maison d'arrêt de Mende.
- ❒ Le maintien du pouvoir de décision à l'Inspection académique et le refus de son transfert au niveau rectoral.

Seul un maintien des moyens affectés au département pour une dizaine d'années, avec des bilans d'étape chaque 3 ans, pourrait constituer une première solution.

Les signataires, acteurs, usagers et amis de l'Enseignement public, refusent de voir la République continuer à agir contre son École. Ils appellent à une Résistance citoyenne.

Premiers signataires :
AD PEP 48, ADATEEP, Association des parents d'élèves "*Avenir et Éducation en Cévennes*", Association des parents d'élèves du Collège *Achille-Rousson* à Saint Etienne Vallée Française, Collectif "*Pour la qualité de l'éducation en milieu rural*", FCPE, FNAREN (rééducateurs), FOL - Ligue de l'Enseignement, Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL), SE-UNSA, SNUipp-FSU, Union Lozérienne des DDEN, UNSA-Education.

Déclaration de la FSU (suite)

une atteinte grave au tissu scolaire et au tissu économique de Mende et du Valdonnez par les pertes d'emplois induites.

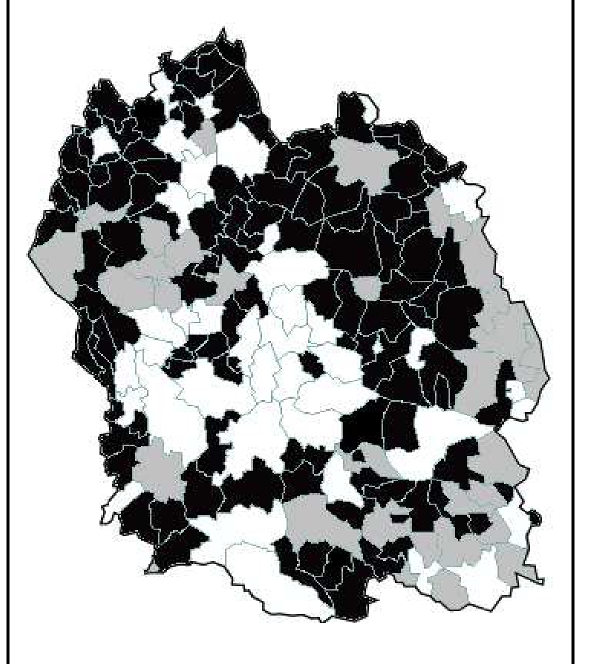
Dans les établissements spécialisés, le désengagement de l'État va-t-il se traduire par l'abandon au privé de l'enseignement ? Les enfants malades ou en situation de handicap ont eux aussi droit à un service public d'éducation.

Enfin, **les retraits d'emplois bloquent** les **cinq ouvertures** de classes nécessaires :
4e classe à Chirac
4e classe au Chastel-Nouvel
4e classe à Mende (Chabrits)
2e classe (maternelle) à Prunières
6e classe à Saint Bauzile (Rouffiac).

La FSU sera en grève demain mardi et manifestera à Paris et à Mende, Elle participera avec tous les défenseurs du service public et laïque d'Éducation

mercredi 1er février
place Urbain V à 14 h 30
à un CDEN alternatif public.

Le désert scolaire programmé par l'état.



Rentrée 2012 (prévision)

- ❒ **en noir, communes sans école publique**
- ❒ **en grisé, communes "à structure minimale"** classe unique ou école à deux classes uniques (maternelle et élémentaire).

Loi de 2005 : scolarisation des élèves en situation de handicap

La Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap (FNASEPH) organisait le mercredi 25 janvier à Paris un *"Grenelle de la scolarisation et de la formation professionnelle des jeunes handicapés"*.

Il s'agissait de rédiger des propositions pouvant être appliquées dans les deux ans, propositions devant être transmises aux candidats à l'élection présidentielle.
Concrètement, ce Grenelle était organisé autour de trois ateliers :
"Davantage de jeunes scolarisés... Pour quels réels progrès ?",
"L'accompagnement des familles. Comment mieux les aider ?",
"Formation professionnelle et entrée dans la vie active".
Plusieurs thèmes ont marqué les débats, notamment le besoin de formation des enseignants, le besoin de professionnalisation des AVS et enfin, le besoin d'une harmonisation des moyens des MDPH connaissant de grandes disparités en fonction des territoires.

Un rapport autosuffisant

L'événement ne s'est pas déroulé dans n'importe quel contexte.
Après les promesses faites par Nicolas Sarkozy lors la Conférence nationale du handicap en juin dernier, les acteurs de terrain restent dans l'attente du rapport gouvernemental portant sur les trois dernières années de mise en œuvre de la loi de 2005 et devant fixer une nouvelle feuille de route pour les trois années à venir.
Or, le projet de texte a été fortement critiqué, notamment par le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).
Considérant que ce rapport n'est pas suffisamment critique au regard des difficultés, encore très lourdes, à scolariser les enfants en situation de handicap, le CNCPH entend lui aussi formuler des propositions pour l'avenir.

De plus en plus de difficultés

Si le ministère de l'Éducation nationale se félicite de la hausse régulière du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés (212.640 élèves à la rentrée 2011), les observateurs notent que l'impulsion a été antérieure à la loi de 2005 mais surtout, d'après le SNUipp qui participait à la rencontre, qu'elle se heurte à de plus en plus de difficultés telles que l'absence de formation spécifique pour les enseignants, au manque de personnels qualifiés et stables pour l'accompagnement (AVS), à la disparition programmée des ressources publiques dans les CMPP, les RASED, ou encore à la fragilisation des établissements et services spécialisés qui ne peuvent mettre en œuvre une véritable coopération avec les écoles.

Des chantiers à engager

Certes, le recrutement de 2000 assistants de scolarisation et le remplacement progressif des contrats aidés constituent une première réponse au problème.
Mais les autres mesures annoncées depuis la conférence nationale restent au niveau des intentions (renforcement de la coopération avec le médico-social) ou du symbolique (journée de sensibilisation).
Alors que selon un sondage publié par la FNASEPH, 95% des Français pensent que les enfants en situation de handicap ont droit à un accompagnement adapté et 84% que leur place est à l'école, le SNUipp estime que pour améliorer la situation de leur scolarisation, un nouvel élan est nécessaire et que de réelles discussions doivent s'engager sur plusieurs chantiers (formation, situation des personnels, ressources de proximité, établissements et services spécialisés.).
Un nouvel élan qui passe bien sûr, par l'arrêt des suppressions de postes dans l'Éducation nationale.

Les IUFM bradés

Une proposition de Loi, déposée par le député GROSPERRIN, a pour objet de modifier le *Code de l'Éducation* en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la formation des maîtres.
Son contenu marque un pas supplémentaire dans la liquidation d'une formation des enseignants professionnelle et encadrée.
Le texte vise à supprimer les IUFM pour ouvrir la porte en grand à des préparations privées au métier d'enseignant.
Il fait également disparaître le cahier des charges de la formation, renvoyant son cadrage à un référentiel de compétences des enseignants qui n'a pas été pensé pour avoir cette fonction.
Enfin, toute référence à la formation continue des enseignants est supprimée.

La compréhension des situations de réussite et d'échec des élèves nécessite une grande expertise professionnelle : celle-ci s'acquiert par une formation de qualité.
Aujourd'hui, les IUFM disposent d'équipes de formateurs pluri-catégorielles (formateurs disciplinaires, maîtres formateurs...) dont il faut développer le potentiel au sein des universités, notamment en ce qui concerne les savoirs professionnels de l'école primaire.
Cette proposition de Loi précipitée mène donc à l'impasse.
Vouloir dissoudre définitivement les IUFM, c'est perdre ces compétences et accroître encore le fossé entre les formations théoriques et pratiques, alors qu'une articulation étroite et progressive entre ces deux dimensions est indispensable pour apprendre à enseigner.

Le SNUipp-FSU demande le retrait de cette proposition de loi et appelle les parlementaires à ne pas adopter ce texte.
Aujourd'hui, l'urgence est ailleurs, comme en témoignent les critiques unanimes contre la réforme calamiteuse de la formation, qui place les étudiants et stagiaires dans de grandes difficultés.
Le SNUipp-FSU rappelle la nécessité d'une remise à plat de l'actuelle mastérisation, pour une véritable formation professionnelle de haut niveau dans des IUFM rénovés.

Métier

Indemnités direction d'école

L'arrêté du 18 janvier 2012 fixe les nouveaux montants de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école, dont la part variable augmente à partir du 1er février 2012.

Cette indemnité se compose d'une part principale commune à toutes les écoles et d'une part variable liée à la taille de l'école ; elle est versée mensuellement.

Intérim de direction

Tout collègue régulièrement désigné pour assurer l'intérim d'un directeur perçoit une indemnité d'intérim correspondant au taux de l'indemnité de sujétions spéciales à laquelle pourrait prétendre le titulaire du poste, majorée de 50 %.
L'indemnité est attribuée pour les remplacements d'une durée supérieure à un mois.
Son montant est fixé au prorata de la durée totale de l'intérim.

Voir les montants des indemnités :

http://48.snuipp.fr

Bilan de santé en maternelle

CONSIGNE :

Les enseignants fourniront la liste des élèves et tiendront les livrets, tels que reçus, à la disposition de la santé scolaire en prévision de la visite du médecin scolaire.

D'autre part, le SNUipp 48 a immédiatement réagi au courrier de l'Inspection académique sur l'organisation de ce bilan de santé obligatoire en fin de maternelle :

...suite à votre courrier relatif à l'organisation du bilan de santé obligatoire de la 6e année, le SNUipp-FSU a donné à la profession la consigne de ne pas se substituer aux médecins scolaires et de ne pas remplir les livrets de l'élève émanant de la médecine scolaire préventive destinés aux enfants de grande section maternelle. En effet, le dépistage d'un trouble du langage oral ou écrit ou des troubles graves du comportement est de la responsabilité d'un médecin. Les enseignant(e)s ne refusent pas, bien évidemment, de signaler au médecin scolaire les troubles éventuels qu'ils peuvent déceler chez un élève, mais en aucun cas, ils ne peuvent le remplacer pour juger si cette seule observation peut déterminer quels enfants doivent être ensuite examinés. Quelle serait la réaction d'une famille dont l'enfant aurait été "oublié" lors de ces examens ou au contraire signalé abusivement ? De plus, l'article L 541-1 du code de l'éducation précise bien que tous les enfants doivent faire l'objet d'une visite médicale dans leur sixième année. Il n'appartient donc pas aux enseignants d'en décider autrement.

Le SNUipp-FSU demande que tous les élèves aient droit à être vus par un médecin scolaire au cours de leur sixième année sous la forme d'une véritable visite médicale telle que prévue au code de l'éducation et au code de la santé publique. De fait, cette visite, outil de dépistage et de prévention, permet des échanges entre enseignant et médecin scolaire qui sont autant de regards croisés pouvant le cas échéant aider à comprendre certaines difficultés en matière d'apprentissage ou de comportement. Elles sont donc essentielles pour les enseignants et ne sauraient devenir éventuelles suite à la réduction des moyens budgétaires. Il nous paraît très dangereux de "faire des économies" au détriment des enfants qui nous sont confiés.

Connaissant votre attachement à la qualité du service public et au devenir de nos élèves, je ne doute pas de votre intervention auprès des services de santé scolaire et tout particulièrement auprès de Madame le Docteur, médecin conseillère technique, pour que tous les enfants concernés bénéficient de cette visite médicale…

Lu au B.O.

N°2 du 12 janvier 2012

❒ ***Examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur :*** Organisation pour les candidats présentant un handicap.

❒ ***Politiques éducatives locales :*** Écoles situées en zone de montagne.

❒ ***Actions éducatives :*** Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité - 27 janvier 2012.

❒ ***Partenariats :*** Clauses types de la convention prévue à l'article R. 511-13 du code de l'éducation ; Partenariats au service de l'éducation nationale dans le domaine du sport.

N°3 du 12 janvier 2012

❒ ***Obligation scolaire :*** L'instruction dans la famille.

❒ ***CHSCT ministériel et CHSCT des services déconcentrés :*** Création.

❒ ***Enseignement en milieu pénitentiaire :*** Circulaire d'orientation.

❒ ***Propriété intellectuelle :*** Mise en œuvre dans les écoles du contrat sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées.

❒ ***Actions éducatives :*** Introduction du jeu d'échecs à l'École ; Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège ; Concours des "Petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants" - année 2011-2012.

❒ ***Partenariat :*** Convention de partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et l'association "Ingénieurs pour l'école".

❒ ***Directeurs d'Erea et directeurs d'ERPD :*** Mobilité et recrutement par liste d'aptitude à la rentrée 2012.

N°4 du 26 janvier 2012

❒ ***Partenariat :*** Partenariat entre le MENJVA et la Croix-Rouge française.

❒ ***CHSCT :*** Liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel.

Agir Ensemble

La force de notre profession c'est son Syndicat, c'est aussi le nombre de ses adhérents.

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE 2 à 4 Cl.	DIRECTION D'ECOLE 5 à 9 Cl.	DIRECTION D'ECOLE 10 Cl. et +	SEGPA	SPÉ-IMF	HORS CL.
11e	185	187	191	194	198	201	190	
10e	172	174	178	181	185	188	177	
9e	158	160	164	167	171	174	163	
8e	149	151	155	158	162	165	154	
7e	138	139	143	146	150	153	142	226
6e	127	128	132	136	140		131	214
5e	119	120	123	127	130			202
4e	114	115	118	122	125			189
3e	109	110	113	117	120			178
2e	PE stagiaires : 97 €							165
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							147

P.E.G.C.
Classe excep. 205 €
Hors-classe 198 €

INSTITUTEURS
Adjoint et dir. 1 cl. 145 €
Direction 2 cl et + 147 €
Spécialisés IMF 147 €

RETRAITÉS
pension < 1400€ 87 €
pension > 1400€ 97 €

CONTRACTUELS 97 €

Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation 48 €

Congé de formation
80 % de la cotisation

et selon le temps partiel
50 %, 75%... de la cotisation

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

Mis au Net

Salaires
Échelon par échelon, le détail des pertes
http://48.snuipp.fr

Indemnités de direction
Voir les montants des indemnités :
http://48.snuipp.fr

Carte scolaire
Les chiffres, la situation en Lozère
Le public, le privé:
Les *Cahiers de l'OLL* n°5 sur
www.oll48.org

Ayez le réflexe…
www.snuipp.fr et *www.fsu.fr*
http://48.snuipp.fr
pour vous informer et retrouver



BULLETIN D'ADHESION 2011-2012

au **SNUipp - FSU**, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :
Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi--même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date : Signature:

M. Mme. Mlle Nom : Prénom:
Nom de jeune fille : Date de naissance:
Adresse personnelle :
Adresse mail : Téléphone :
Adresse de l'établissement :

Fonctions : Échelon : Montant de la cotisation:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)
Commission paritaire de presse
N°0412 S 06095
Imprimé par nos soins
Prix : 2 €
ISSN 1244.0701
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48 .
Publication mensuelle